



NUMÉRO	SUJET
<b>50-2025</b>	<b>Approbation du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération du Grand Genève</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Frédéric Mani Christine Girod Gérard Produit</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En juin 2025, le Grand Genève soumettra à la Confédération un Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération (PA5). Ce document vise à assurer la coordination entre les politiques d'urbanisation et de transport et permet le cofinancement, par la Confédération, de mesures de mobilité. En tant que membre du Grand Genève, la Région de Nyon sera amenée à signer le PA5 avant son dépôt à Berne.

## Contexte / Enjeux

### **Le Grand Genève et la politique fédérale des agglomérations**

Dans le cadre du Programme fédéral en faveur du trafic d'agglomération (PTA), la Confédération invite, tous les quatre ans, les agglomérations de Suisse à lui soumettre un projet d'agglomération. Ce document doit décrire une *vision d'ensemble* pour l'agglomération en matière de mobilité, de développement urbain et d'environnement pour les 15 à 25 prochaines années ; détailler les *stratégies* pour y parvenir ; et présenter un programme de *mesures* à court et moyen termes destinées à les mettre en œuvre. Après évaluation, et selon la qualité du projet proposé, la Confédération peut accorder entre 30% et 50% de cofinancement fédéral pour les mesures infrastructurelles de mobilité inscrites au projet, via le fonds FORTA.

En tant que membre du Grand Genève, et jouant le rôle de bureau d'agglomération vaudois du Grand Genève, la Région de Nyon contribue activement à l'élaboration des projets d'agglomération. Elle assure en outre le lien avec les maîtres d'ouvrage vaudois pour l'inscription de mesures de mobilité sur le territoire du district de Nyon, lequel est entièrement inclus dans le périmètre du Grand Genève.

Depuis 2007, sur les quatre précédentes générations de projets, la Confédération a accordé près de CHF 100 millions de cofinancement<sup>1</sup> pour améliorer la mobilité dans le district de Nyon, sur un total de CHF 650 millions de cofinancement pour l'ensemble du Grand Genève.

En 2024, l'assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a validé la candidature du Grand Genève pour la 5<sup>e</sup> génération de projet d'agglomération. Le projet de PA5 a été mis en consultation du 4 novembre au 18 décembre 2024 auprès des communes et services

<sup>1</sup> Ce montant comprend les mesures liées à la ligne ferroviaire Genève-Lausanne, incluses au PA1, ayant permis le passage au quart d'heure du *Léman Express* Genève-Coppet.

cantonaux compétents. Il sera validé par l'Assemblée du GLCT le 20 mars 2025 en vue de son dépôt auprès de la Confédération en juin 2025. Via le présent préavis, il est proposé au Conseil intercommunal d'approuver la liste des mesures vaudoises candidates à un cofinancement fédéral et de confirmer la participation de la Région de Nyon au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération du Grand Genève.

## Objet de l'action proposée

### Le projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération

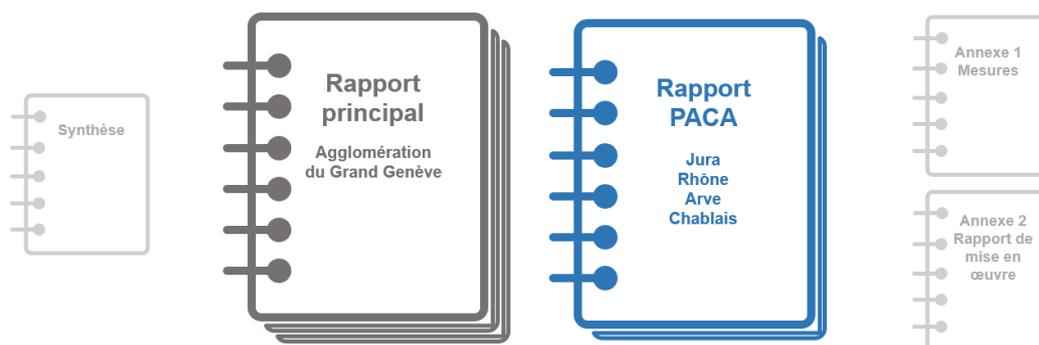
Le PA5 s'inscrit dans la continuité des quatre premières générations. La principale différence réside dans la refonte complète de la Vision d'ensemble du PA5. En effet, les quatre premières générations de projets d'agglomération construisaient leur vision d'ensemble sur le *Schéma d'agglomération 2030*, élaboré en 2007, qui consacrait le caractère multipolaire de l'agglomération, et a permis le développement du *Léman Express*, la construction de nombreuses lignes de tramway et d'aménagements cyclables. Or, la Confédération attend des agglomérations qu'elles révisent leur vision d'ensemble tous les douze ans environ. Pour cette raison, les partenaires du Grand Genève ont élaboré, entre 2022 et 2024, la Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT). Ce document stratégique présente une image souhaitée de l'agglomération à l'horizon de 25 ans, dans un contexte de croissance importante et répondant à un impératif de transition écologique.

La VTT a été élaborée en association avec les communes et les services cantonaux concernés. Validée par l'Assemblée du GLCT en juillet 2024, elle a ensuite été adoptée par la Région de Nyon, via le préavis **PR 41-2024**, soumis au vote du Conseil intercommunal le 10 octobre 2024.

Ainsi, la VTT constituera la base des prochaines générations de projets d'agglomération. Dans le cadre du PA5, ses principes d'action y sont repris sous l'angle des objectifs du PTA. Les stratégies et mesures du PA5 détaillent la mise en œuvre de la VTT à court et moyen termes.

### Structure du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération

Le dossier du PA5 est composé de plusieurs documents.



- **Rapport principal** : Présente l'état des lieux, la vision d'ensemble, les stratégies et les grandes orientations en matière de mesures ;
- **Rapport PACA** : Décline la vision et les stratégies à l'échelle plus fine des Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA), le district de Nyon étant inclus dans le PACA Jura avec le nord du Pays de Gex et du canton de Genève ;
- **Annexe 1 Mesures** : Détaille l'ensemble des mesures (mobilité, urbanisation et environnement) du projet d'agglomération ;
- **Annexe 2 Rapport de mise en œuvre** : Détaille la mise en œuvre des mesures des générations précédentes, laquelle est prise en compte pour l'évaluation du PA5 ;

- **Synthèse** : Constitue le document politique du PA5 et synthétise les grandes orientations du projet.

En annexe de ce préavis sont joints le chapitre concernant le PACA Jura, ainsi que la liste des mesures de mobilité portées par des maîtres d’ouvrage vaudois et candidates à un cofinancement fédéral. Le rapport principal, ainsi que le rapport PACA dans son ensemble sont disponibles sur le site : <https://www.grand-geneve.org/consultation-projet-dagglomeration-5/>

Le chapitre concernant le PACA Jura a été construit de concert avec les représentants des collectivités locales. Il a fait l’objet de plusieurs réunions du Comité technique, réunissant notamment les services techniques des principales villes du PACA. Il a en outre été présenté et discuté lors du Comité d’orientation politique du PACA Jura, le 3 octobre 2024, auquel l’ensemble des représentants politiques communaux étaient conviés.

Il est à noter que les documents présentés en annexe sont encore en cours de production. La liste des mesures candidates sera arrêtée par le Bureau du GLCT le 13 février 2025. Les versions définitives des rapports seront validées par l’Assemblée du GLCT le 20 mars 2025.

### **Mesures de mobilité sur le territoire vaudois**

Les mesures vaudoises présentées en priorités A et B du PA5 visent prioritairement à la réalisation du réseau cyclable régional et à la stratégie cantonale vélo 2035, ainsi qu’à la rénovation des interfaces ferroviaires du district. Les mesures candidates proposées au PA5 ont été validées techniquement et feront l’objet d’un engagement formel de la part des maîtres d’ouvrage au printemps 2025.

Il est à noter également que la Confédération exige des mesures candidates qu’elles aient atteint un niveau de maturité suffisant pour garantir leur réalisation dans les délais impartis. Dans le cadre du PA5, chacune des mesures sera soumise à une vérification de son état de maturité d’ici mars 2025. À défaut, les mesures insuffisamment matures pourraient devoir être retirées du PA5.

#### *Mesures mobilité de priorité A (réalisation entre 2028 et 2032)*

Sur le territoire du district de Nyon, les sept mesures ci-dessous sont candidates en priorité A, c’est-à-dire prévoyant un démarrage des travaux entre 2028 et 2032.

<b>Num.</b>	<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Maître d’ouvrage principal</b>
12-29	Création d’aménagements et de rabattements MD sur la RC 11 entre Crassier et Eysins	DGMR
12-56	Requalification de la route Suisse (4 <sup>e</sup> étape) : tronçon Perroy (en localité)	DGMR
12-58	Création d’une liaison MD entre Vich et Gland	DGMR
12-61p	Requalification de la route de Suisse (5 <sup>e</sup> étape) : tronçon Rolle (en localité) et route de Gilly	Rolle
12-65p	Création d’une liaison MD sur le chemin de Langollioux à Rolle	Rolle
12-71p	Création d’aménagements MD sur la RC 24 entre Nyon et Genolier, étape 1 Nyon-Duillier	DGMR
31-45p	Réaménagement de l’interface multimodale de la gare de Nyon - Côté Lac	Nyon

### *Mesures mobilité de priorité B (réalisation entre 2032 et 2036)*

Sur le territoire du district de Nyon, les cinq mesures ci-dessous sont candidates en priorité B, c'est-à-dire prévoyant un démarrage des travaux entre 2032 et 2036.

Num.	Intitulé de la mesure	Maître d'ouvrage principal
12-20	Réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Rolle et requalification des espaces publics au Sud de la gare (2 <sup>e</sup> phase)	Rolle
12-59	Création d'aménagements MD sur la RC 94 et la RC 15 entre Chésereux et Eysins	DGMR
12-37p	Création d'aménagements MD sur la RC 24 entre Nyon et Genolier, étape 2 Duillier-Genolier	DGMR
12-44p	Réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Nyon - Côte Jura	Nyon
12-46p	Réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Nyon – Création PI Viollier	Nyon

### *Mesures mobilité de priorité C (réalisation a priori au-delà de 2036)*

En outre, seize mesures sont annoncées en priorité C, c'est-à-dire prévoyant un démarrage des travaux au-delà de 2036. Ces mesures ne sont pas évaluées par la Confédération et ne font pas l'objet d'un engagement à réaliser de la part des maîtres d'ouvrage. Elles permettent d'annoncer des développements futurs envisagés. Les mesures de priorité C du PA5 peuvent devenir des mesures de priorité A ou B dans le cadre du PA6.

### **Mesures d'urbanisation**

Les mesures d'urbanisation définissent les principaux secteurs de développement urbain d'un projet d'agglomération. Elles ne font pas l'objet d'un cofinancement fédéral, mais participent à l'argumentaire général et à la justification des demandes de financements infrastructurels.

Sur le territoire vaudois, cinq mesures d'urbanisation sont inscrites au PA5. Elles correspondent aux quatre secteurs du périmètre compact d'agglomération du Plan directeur cantonal vaudois, ainsi qu'aux zones d'activités régionales telles que définies dans la SRGZA :

- UD1-04 Coppet-Commugny
- UD1-05 Nyon-Eysins-Prangins
- UD1-06 Gland
- UD1-07 Rolle-Mont-sur-Rolle
- UD1-12 Zones d'activités régionales du district de Nyon

## Financement

Le coût des études et mandats relatifs à l'élaboration du PA5 est réparti entre les partenaires du Grand Genève. Pour la Région de Nyon, ces coûts s'élèvent à CHF 120'000, comprenant également un appui aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études d'ouvrage. Ils sont entièrement couverts par le préavis **PR 34-2024** adopté par le Conseil intercommunal le 7 mars 2024, ainsi que par des subventions cantonales, le cas échéant.

La Région de Nyon met en outre à disposition ses collaborateurs pour l'élaboration du PA5, conformément à sa mission de bureau d'agglomération vaudois du Grand Genève.

## Calendrier

04.11.2024-18.12.2024	Mise en consultation du PA5 auprès des communes et des autorités membres du Grand Genève
Janvier 2025-mars 2025	Rédaction de la version finale du PA5
20.03.2025	Validation du PA5 par l'Assemblée du Grand Genève
Mars 2025-mai 2025	Engagement des maîtres d'ouvrage quant à la réalisation de leurs mesures
05.06.2025	Cérémonie de signature du PA5

## Communication

La communication relative à la validation du PA5 sera faite via les canaux du Grand Genève, en association avec la Région de Nyon. La cérémonie de signature du PA5, le 5 juin 2025, fera l'objet d'une couverture presse.

### Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Le PA5 renforce la cohérence territoriale et permet d'inscrire l'aménagement de la région dans une vision commune à l'échelle du bassin de vie franco-valdo-genevois.
Bénéfices pour les communes	Les communes porteuses de mesures bénéficient de cofinancements fédéraux. Dans le cas de projets DISREN, les cofinancements fédéraux réduisent la charge financière de l'ensemble des communes concernées.
Bénéfices pour les habitants	Le PA5 améliore la qualité de vie en améliorant l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce, en favorisant une urbanisation vers l'intérieur et en préservant le patrimoine naturel et paysager de la région.

## Conclusion

La participation de la Région de Nyon au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération confirme l'engagement des communes du district de Nyon dans la construction d'une agglomération transfrontalière orientée vers l'amélioration de la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Au fil des années, les projets d'agglomération du Grand Genève ont largement profité à l'ensemble des communes du district de Nyon en permettant d'accompagner le fort développement de la région par une politique de mobilité ambitieuse.

La Région de Nyon souhaite poursuivre cette dynamique positive. Ainsi, le Conseil intercommunal est saisi afin de confirmer la participation de la Région au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération, et de valider la candidature des 7 mesures de priorité A et des 5 mesures de priorité B pour l'obtention d'un cofinancement fédéral sur le district de Nyon.

## Annexes

- Chapitre PACA Jura du Projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération
- Liste des mesures candidates au cofinancement fédéral sur territoire vaudois

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 50-2025 relatif à l'approbation du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération du Grand Genève,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'approuver la liste des mesures vaudoises candidates à un cofinancement fédéral et de confirmer la participation de la Région de Nyon au projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération du Grand Genève,
- d'autoriser les représentants du Comité de direction à signer la synthèse du projet d'agglomération de 5<sup>e</sup> génération du Grand Genève.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 11 décembre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général